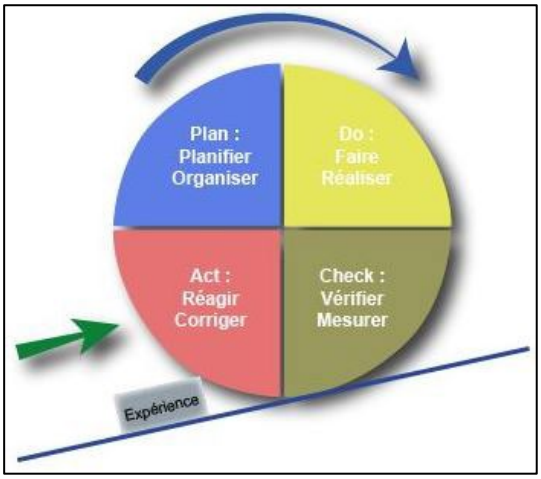
Table de matières

1. Objet et champ d'application
2. Organisation et responsabilités du système de management de l'énergie et du CO_2
3. Structure documentaire du système
4. Cycle Plan-Do-Check-Act du système de management
5. Gestion des Projets avec l'Échelle de Performance CO_2
6. Plan de communication
7. Partenariats, connaissances et dialogue avec les parties prenantes
8. Références, définitions et abréviations
9. Maîtrise des informations documentées

1. Objet et champ d'application

Thomas & Piron Bâtiment S.A. met en œuvre un système de management de l'énergie et du CO_2 afin d'intégrer durablement la réduction de sa consommation d'énergie et de ses émissions de gaz à effet de serre dans sa stratégie, sa politique, ses activités et ses projets.
La présente procédure décrit l'organisation, les responsabilités, les processus et les documents utilisés par Thomas & Piron Bâtiment S.A. pour établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer continuellement ce système de management.
Le fonctionnement du système repose sur le cycle d'amélioration continue Planifier, Déployer, Contrôler et Agir, ci-après dénommé cycle PDCA.



Thomas & Piron Bâtiment S.A. a choisi de passer de la version 3.1 du manuel CO_2 Performance Ladder vers la version 4.0. Cette procédure s'applique donc aux exigences du manuel CO_2 Performance Ladder v4.0, échelon 2, structurées selon les quatre axes suivants : Recensement, Réduction, Communication et Partenariat.

Version 3.1	Version 4.0	
	Echelon 3	Atteindre l'objectif de zéro émission en 2050 (scopes 1, 2 et 3)
Niveau 5	Echelon 2	Réduction des émissions propres à l'organisation (scopes 1 et 2), dans la chaîne (scope 3) et dans le secteur
Niveau 4		
Niveau 3	Echelon 1	Réduction des émissions propres à l'organisation (scopes 1 et 2)
Niveau 2		
Niveau 1		

Les dispositions décrites dans la présente procédure sont complétées par les informations documentées, plans, rapports et enregistrements identifiés dans les différents paragraphes et dans l'index documentaire du système de management de l'énergie et du CO_2.

2. Organisation et responsabilités du système de management de l'énergie et du CO_2

Thomas et Piron Bâtiment a mis en place une organisation permettant d'établir, de mettre en œuvre, de maintenir et d'améliorer continuellement son système de management de l'énergie et du CO_2.
Cette organisation repose sur :

- La Direction ;
- Le Pilote CO_2 Performance Ladder ;
- La cellule Innovation et Durabilité ;
- La cellule SQEO ;
- Le Comité de Pilotage Durable, ci-après dénommé « CoPil Durable » ;
- Les fonctions opérationnelles et support contribuant à la réalisation des objectifs relatifs à l'énergie et au CO_2.

La Direction veille à ce que les responsabilités et autorités nécessaires au fonctionnement du système soient attribuées et communiquées. Elle met à disposition les ressources nécessaires et s'assure de l'intégration des exigences relatives à l'énergie et au CO_2 dans les processus de l'organisation.

2.1. Gouvernance du système

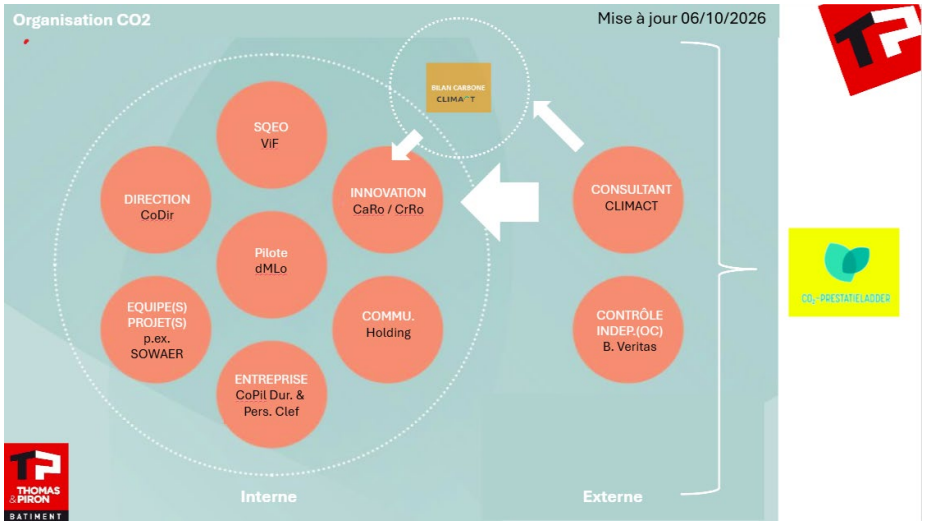
La Direction assume la responsabilité générale du système de management de l'énergie et du CO_2. Elle :

- Approuve la politique en matière d'énergie et de CO_2 ;
- Approuve les objectifs de réduction et les principaux documents de planification ;
- Veille à la disponibilité des ressources nécessaires ;
- Examine les performances du système lors de la revue de direction ;
- Décide des adaptations nécessaires concernant les objectifs, les mesures, les ressources et les partenariats.

Le CoPil Durable constitue l'instance transversale de concertation et de pilotage de la démarche de durabilité. Dans le cadre du système de management de l'énergie et du CO_2, le CoPil Durable :

- Contribue à la définition et à l'actualisation des objectifs et des mesures ;
- Examine l'avancement du plan d'action ;
- Permet aux personnes clés de formuler des propositions d'amélioration ;
- Identifie les besoins de coordination entre les fonctions de l'organisation ;
- Formule, lorsque nécessaire, des propositions d'adaptation à soumettre à la Direction.

Les décisions, recommandations et actions issues des réunions du CoPil Durable sont consignées dans les procès-verbaux et dans l'outil de suivi du CoPil Durable.



2.2. Rôles et responsabilités

Fonction ou instance	Responsabilités
Direction	Approuver la politique, les objectifs, le Plan de Transition Climatique et les principales mesures ; mettre à disposition les ressources ; réaliser la revue de direction ; décider des adaptations du système.
Pilote CO_2 Performance Ladder	Coordonner le fonctionnement du système ; assurer la liaison entre les intervenants ; organiser la préparation des audits ; coordonner l'index des preuves et suivre les actions issues des audits et revues.
Cellule Innovation et Durabilité	Coordonner la collecte et l'analyse des données énergétiques et carbone ; établir les inventaires et analyses ; contribuer à la revue énergétique, au Plan de Transition Climatique et au plan d'action ; suivre les évolutions méthodologiques et techniques.
Cellule SQEO	Assurer la maîtrise documentaire ; organiser l'audit interne ; préparer la revue de direction ; enregistrer et suivre les non-conformités et actions correctives ; assurer le lien avec les autres systèmes de management.
CoPil Durable	Participer à l'élaboration et au suivi des objectifs et des mesures ; proposer des améliorations ; examiner l'avancement ; faciliter la mobilisation des fonctions représentées.
Communication	Préparer, mettre en œuvre et actualiser le plan de communication interne et externe relatif à l'énergie, au CO_2 et à la CO_2 Performance Ladder ; conserver les preuves de communication.
Achats et fonctions opérationnelles	Mettre en œuvre les mesures relevant de leur périmètre ; fournir les données et preuves ; contribuer aux relations avec fournisseurs, sous-traitants, clients et autres acteurs de la chaîne de valeur.
Propriétaires des mesures	Piloter les mesures attribuées dans le plan d'action ; actualiser leur état d'avancement ; documenter les résultats, difficultés et preuves de réalisation.

Les responsabilités détaillées associées aux actions et mesures sont précisées dans les documents de pilotage concernés, notamment le plan d'action annuel, le Plan de Transition Climatique (2022-2032) et l'outil de suivi du CoPil Durable.

2.3. Personnes clés

Les personnes clés au sens du manuel CO_2 Performance Ladder v4.0, échelon 2, sont identifiées en tenant compte de leur capacité à influencer directement ou indirectement les performances de l'organisation en matière d'énergie et de CO_2.

Chez Thomas & Piron Bâtiment S.A., les membres désignés du CoPil Durable constituent les personnes clés du système de management de l'énergie et du CO_2.

Chaque personne clé :

- Est informée de son rôle et de son influence sur les performances en matière d'énergie et de CO_2 ;
- Connaît les objectifs et les mesures relevant de son périmètre ;
- Peut soumettre des propositions d'amélioration ;
- Contribue, selon ses responsabilités, au suivi et à la réalisation des objectifs et des mesures ;
- Dispose des informations nécessaires à l'exercice de son rôle.

Le rôle individuel de chaque personne clé est défini dans la Charte de l'Ambassadeur Durabilité et Personne Clé CO_2, signée individuellement.

L'inventaire à jour des personnes clés, comprenant leur fonction, leur rôle dans le système et la date de signature de leur charte, est conservé comme information documentée. Les chartes signées sont conservées comme preuves.

Toute modification de l'inventaire des personnes clés entraîne l'actualisation de l'inventaire, l'information de la personne nouvellement désignée, la définition de son rôle, la signature de la charte et la conservation de la preuve correspondante.

2.4. Compétences et sensibilisation

Les personnes participant au système de management de l'énergie et du CO_2 disposent des compétences nécessaires compte tenu de leur formation, de leur expérience, de leur fonction ou des informations qui leur sont communiquées.

Les besoins de compétence et de sensibilisation sont évalués notamment lors :

- De la désignation des personnes clés ;
- De l'attribution des mesures du plan d'action ;
- De l'évolution du manuel ou des méthodes de calcul ;
- De l'introduction de nouvelles obligations légales ;
- Des audits internes et externes ;
- De la revue de direction.

Lorsque des besoins complémentaires sont identifiés, Thomas & Piron Bâtiment S.A. met en place les actions appropriées, telles que l'information, la formation, l'accompagnement interne ou le recours à une expertise externe. Les preuves pertinentes sont conservées.

3. Structure documentaire du système

Afin d'assurer le fonctionnement du système de management de l'énergie et du CO_2, Thomas & Piron Bâtiment S.A. s'appuie sur une structure documentaire composée de procédures, plans, inventaires, enregistrements, rapports et outils de suivi.

Document	Objet
Politique SQEO	Engagement et cadre de la Direction
Revue énergétique	Connaissance et analyse des consommations d'énergie
Inventaire des émissions et bilan carbone	Quantification des scopes 1, 2 et 3 et analyse des AEI
Plan de Transition Climatique	Objectifs et stratégie à moyen terme
Plan d'action CO_2	Objectifs et mesures à court terme
Plan de communication	Communication interne et externe
Inventaire des personnes clés	Désignation et rôles
Analyse des besoins et inventaire des partenariats	Pilotage des connaissances et partenariats
Rapports d'avancement	Suivi des performances et mesures
Rapport d'audit interne	Évaluation indépendante du système
Revue de direction	Décisions de la Direction
Registre des actions correctives	Traitement des écarts et amélioration

3.1. Correspondance entre exigences et documents

Les exigences du manuel CO_2 Performance Ladder v4.0, échelon 2, sont couvertes par les documents et enregistrements décrits dans la présente procédure.
La matrice de conformité du système, tenue à jour par le Pilote CO_2 Performance Ladder avec l'appui de la cellule SQEO, établit le lien entre les exigences du manuel, les documents applicables, les enregistrements, les propriétaires et les preuves d'audit. Cette matrice est gérée comme un document distinct de la présente procédure.

4. CYCLE Plan-Do-Check-Act du système de management

Le système est organisé selon le cycle PDCA : Planifier, Déployer, Contrôler et Agir. Les paragraphes suivants décrivent les principaux processus permanents et renvoient aux documents de pilotage et aux enregistrements applicables.

4.1. Planifier : recensement et analyse

4.1.1. Gestion des données énergétiques

Les données relatives à la consommation d'énergie de Thomas & Piron Bâtiment S.A. sont collectées et consolidées par la cellule Innovation et Durabilité.

Ces données couvrent les principales consommations d'énergie des bureaux, véhicules, équipements et chantiers intégrés dans le périmètre organisationnel. Elles sont utilisées pour :

- Établir le bilan énergétique ;
- Alimenter l'inventaire des émissions ;
- Identifier les usages significatifs de l'énergie ;
- Suivre les indicateurs de performance ;
- Alimenter la revue énergétique.

Le bilan énergétique est quantifié au moyen de mesures et, lorsque nécessaire, d'estimations plausibles. Il couvre au moins 90 % de la consommation d'énergie finale de l'organisation. Les facteurs de conversion, hypothèses et éventuelles exclusions sont documentés.

Les données sont revues au minimum une fois par an dans le cadre de la mise à jour du système de management de l'énergie et du CO_2.

4.1.2. Revue énergétique

Une revue énergétique est réalisée annuellement par la cellule Innovation et Durabilité, conformément aux exigences applicables du manuel et aux principes du paragraphe 6.3 de l'ISO 50001.

Cette revue a pour objectif d'identifier les principaux usages énergétiques, d'évaluer leur évolution, d'identifier les opportunités d'amélioration et de soutenir la définition des objectifs énergie et CO_2. Elle comprend au minimum :

- L'analyse des consommations et productions énergétiques historiques et actuelles ;
- L'analyse de l'efficacité énergétique, des usages et des consommations ;
- L'identification des usages significatifs de l'énergie ;
- L'identification des facteurs influençant la consommation ;
- L'analyse des indicateurs de performance énergétique ;
- L'identification et la priorisation des opportunités d'amélioration ;
- L'évaluation du rôle actuel ou potentiel de l'organisation dans la flexibilité du système énergétique.

La revue énergétique est documentée dans un rapport distinct conservé comme information documentée du système.

4.1.3. Inventaire des émissions et bilan carbone

L'inventaire des émissions est établi annuellement par Thomas & Piron Bâtiment S.A. conformément à la norme ISO 14064-1 et au GHG Protocol. Il couvre les émissions des scopes 1, 2 et 3 comprises dans le périmètre organisationnel.

Les facteurs d'émission, données, hypothèses, méthodes de calcul, incertitudes et contrôles utilisés sont documentés dans le bilan carbone annuel et dans le plan de gestion de la qualité des données.

L'inventaire comprend une analyse qualitative distincte des autres émissions influençables, portant sur les émissions biogéniques de CO_2, les suppressions de CO_2 et les émissions évitées. Toute conclusion de non-pertinence est motivée.

Le bilan carbone constitue l'outil principal d'évaluation de l'empreinte carbone de l'organisation. Il est utilisé comme donnée d'entrée pour le Plan de Transition Climatique, le plan d'action, le rapport RSE, les rapports d'avancement et la revue de direction.

L'année de référence et les règles de recalcul applicables sont documentées dans l'inventaire des émissions et réévaluées en cas de modification structurelle, méthodologique ou de périmètre.

4.1.4. Décomposition par activités, impact et emprise

Les opérations de l'organisation sont décomposées en activités décrites de manière suffisamment précise pour permettre l'affectation des émissions et leur suivi. La classification en vigueur est documentée dans le rapport associé au bilan carbone.

Pour chaque activité, les émissions CO_2 attribuables aux scopes 1, 2 et 3 sont estimées séparément dans la mesure du possible.

L'analyse d'impact et d'emprise examine notamment le poids des émissions par rapport au secteur et aux autres activités de l'organisation, les risques, les directives pertinentes et la capacité de l'organisation à contrôler ou influencer les émissions. Les activités principales sont déterminées et justifiées sur cette base.

4.1.5. Analyse de la chaîne de valeur

La chaîne de valeur des activités principales est analysée périodiquement afin d'identifier les relations directes amont et aval, les principaux postes d'émission, les parties prenantes pertinentes et les possibilités de réduction à court et moyen terme.

Une table des parties prenantes relie les acteurs aux activités principales, aux émissions qu'ils influencent et aux besoins de collaboration.

4.2. Planifier et déployer : politique, objectifs et réduction

4.2.1. Politique et objectifs en matière d'énergie et de CO_2

La politique en matière d'énergie et de CO_2 est intégrée à la politique Sécurité, Qualité, Environnement et Organisation de Thomas & Piron Bâtiment S.A.

Elle fournit le cadre pour la définition et l'évaluation des objectifs de réduction des émissions, des objectifs d'économie d'énergie, des objectifs d'autoproduction, de stockage et d'utilisation d'énergies renouvelables, du Plan de Transition Climatique et du plan d'action à court terme.

La Direction approuve la politique, les objectifs à moyen terme, les objectifs à court terme et les principaux documents de planification. Elle veille à la disponibilité des informations et des ressources nécessaires à leur réalisation.

Les objectifs sont définis en tenant compte du bilan énergétique, de la revue énergétique, de l'inventaire annuel des émissions, des activités principales, des risques et opportunités, des obligations légales, des politiques publiques, des trajectoires sectorielles pertinentes, des possibilités techniques, des recommandations externes et des ressources disponibles.

Les valeurs chiffrées, années cibles, sous-objectifs et indicateurs applicables sont consignés dans le Plan de Transition Climatique, le plan d'action, le rapport RSE et les documents de suivi en vigueur. Le rapport RSE constitue un support officiel de présentation et de communication des objectifs, actions et résultats.

4.2.2. Plan de Transition Climatique à moyen terme

Thomas & Piron Bâtiment S.A. établit et maintient un Plan de Transition Climatique couvrant ses activités principales et les émissions pertinentes des scopes 1, 2 et 3.

Le Plan de Transition Climatique comprend :

- Un objectif de réduction des émissions de CO_2 à moyen terme ;
- Des objectifs quantitatifs de réduction de la consommation d'énergie ;
- Des objectifs quantitatifs relatifs à l'autoproduction, au stockage et à l'utilisation d'énergies renouvelables ;
- Une analyse du rôle potentiel de l'organisation dans la flexibilité du système énergétique.

L'objectif de réduction des émissions est formulé par rapport à l'année de référence, exprimé en valeur absolue et relative ou en intensité, subdivisé en objectifs contrôlables par scope, activité principale ou poste pertinent et mis en perspective avec les obligations, politiques publiques, accords sectoriels et trajectoires scientifiquement fondées pertinentes.

Les objectifs énergétiques et renouvelables sont exprimés en valeur absolue, en pourcentage ou au moyen d'un indicateur d'intensité approprié. Lorsqu'un volet tel que le stockage n'est pas pertinent ou techniquement raisonnable, cette conclusion est motivée dans le Plan de Transition Climatique.

Le Plan de Transition Climatique décrit les principaux axes stratégiques et mesures préparatoires, leur calendrier, les évolutions attendues des activités, l'adaptation ou le développement des technologies, les investissements, ressources et compétences nécessaires, les risques, opportunités et dépendances ainsi que la prise en compte des recommandations externes pertinentes.
Le Plan de Transition Climatique est réexaminé selon la fréquence applicable et lors de toute évolution significative du périmètre, des activités principales, de l'inventaire, des obligations, technologies ou hypothèses structurantes. Les modifications et leurs justifications sont documentées.

4.2.3. Plan d'action à court terme

Thomas & Piron Bâtiment S.A. établit et maintient un plan d'action à court terme destiné à traduire le Plan de Transition Climatique en objectifs, actions et mesures opérationnelles.
Le plan d'action comprend un objectif CO_2 à court terme, des objectifs quantitatifs d'économie d'énergie, des objectifs quantitatifs d'autoproduction, de stockage et d'utilisation d'énergies renouvelables ainsi que les mesures nécessaires à leur réalisation.
Les objectifs et mesures sont définis en appliquant les principes du Trias Energetica :

- Réduire ou éviter les besoins et consommations d'énergie ;
- Privilégier les sources d'énergie renouvelable ;
- Utiliser efficacement les énergies fossiles résiduelles lorsque leur suppression immédiate n'est pas possible.

Chaque mesure comprend, lorsque pertinent, un intitulé, une description, les objectifs auxquels elle contribue, un propriétaire principal, les contributeurs, l'échéance, l'indicateur cible, l'état d'avancement, les contributions attendues en matière de CO_2, d'énergie, d'énergies renouvelables et de flexibilité, les ressources ou partenaires nécessaires, les preuves de réalisation, les difficultés et les décisions correctives.
Les mesures sont enregistrées et suivies dans l'outil de pilotage du CoPil Durable. Les propriétaires actualisent les informations relevant de leur périmètre. Le Pilote CO_2 Performance Ladder coordonne le suivi général et la préparation des preuves d'audit.
Le plan d'action est revu périodiquement et au minimum une fois par an. Les décisions d'ajout, de modification, de report ou d'abandon d'une mesure sont documentées.

4.2.4. Communication et disponibilité des objectifs et plans

Les objectifs et plans applicables sont communiqués aux personnes concernées selon le plan de communication. Les personnes clés et propriétaires de mesures disposent des informations nécessaires pour comprendre les objectifs, leur rôle, les indicateurs, les échéances, l'état d'avancement et les modalités de remontée des propositions et difficultés.
Les éléments devant faire l'objet d'une communication externe ou d'une publication sont gérés conformément au plan de communication et aux obligations documentaires du manuel.

4.3. Contrôler : suivi, audit interne et revue de direction

4.3.1. Suivi des performances et rapport d'avancement

Thomas & Piron Bâtiment S.A. assure le suivi périodique de ses performances en matière d'énergie et de CO_2. Ce suivi repose notamment sur les indicateurs de performance énergétique, les indicateurs de réduction des émissions, le suivi du plan d'action, le bilan carbone annuel, la revue énergétique et les objectifs du Plan de Transition Climatique.
Les résultats sont examinés périodiquement par le CoPil Durable et font l'objet de rapports d'avancement présentés à la Direction. Les rapports permettent d'évaluer l'état d'avancement, de comparer les résultats aux objectifs, d'identifier les écarts et de proposer des actions correctives ou préventives.

4.3.2. Audit interne

Un audit interne est réalisé au minimum une fois par an afin de vérifier la conformité du système aux exigences applicables et à la CO_2 Performance Ladder, la mise en œuvre des dispositions établies et l'efficacité du système pour atteindre les objectifs énergie et CO_2.

L'audit interne est réalisé par une personne ou fonction présentant les compétences nécessaires et agissant de manière objective et impartiale.

Les résultats sont transmis à la Direction et constituent une donnée d'entrée de la revue de direction.

4.3.3. Revue de direction

Une revue de direction est réalisée au minimum une fois par an afin d'évaluer l'adéquation, l'efficacité et la pertinence du système de management de l'énergie et du CO_2.

Les résultats de la revue comprennent les opportunités d'amélioration, les adaptations éventuelles du système, des objectifs, mesures et partenariats, les décisions relatives aux ressources, une conclusion sur la probabilité d'atteindre les objectifs publiés et une déclaration explicite sur l'efficacité du système. Les décisions sont enregistrées et suivies jusqu'à leur clôture.

4.4. Agir : amélioration continue et actions correctives

Thomas & Piron Bâtiment S.A. applique le principe d'amélioration continue à l'ensemble de son système de management de l'énergie et du CO_2.

Les opportunités d'amélioration peuvent être identifiées à partir des rapports d'avancement, indicateurs, revue énergétique, bilan carbone, audits internes et externes, revues de direction, réunions du CoPil Durable, échanges avec les parties prenantes et évolutions réglementaires, technologiques ou méthodologiques.

4.4.1. Gestion des non-conformités

Toute non-conformité identifiée par rapport aux exigences du système, à la CO_2 Performance Ladder, aux objectifs, aux procédures ou aux obligations applicables fait l'objet d'un enregistrement et d'une analyse adaptée à son importance.

Pour chaque non-conformité significative, Thomas & Piron Bâtiment S.A. identifie les causes, détermine les corrections et actions nécessaires, désigne un responsable, fixe une échéance, suit la mise en œuvre et vérifie l'efficacité des actions entreprises. Les informations correspondantes sont conservées.

4.4.2. Participation du CoPil Durable

Le CoPil Durable contribue à l'amélioration du système en proposant des améliorations, en identifiant des pistes de réduction, en participant au suivi du plan d'action, en examinant les difficultés et en formulant des recommandations à destination de la Direction. Les procès-verbaux et l'outil de suivi constituent les principales preuves de cette participation.

4.4.3. Vérification et clôture des actions

Les actions décidées à la suite d'un audit, d'une revue de direction, d'un rapport d'avancement, d'un dialogue externe ou d'une réunion du CoPil Durable sont suivies jusqu'à leur clôture. Leur efficacité est vérifiée au moyen des rapports d'avancement, des audits internes, de la revue de direction ou de tout autre mécanisme approprié.

5. Gestion des Projets avec l'Échelle de Performance CO_2

5.1. Identification des projets concernés

Thomas & Piron Bâtiment S.A. identifie comme Projet avec l'Échelle de Performance CO_2 tout projet répondant à la définition du manuel applicable, notamment lorsqu'un avantage, une exigence de sélection ou une condition d'éligibilité est lié à la certification.

Lors de l'enregistrement d'un nouveau marché, le Pilote CO_2 Performance Ladder et la cellule SQEO vérifient l'applicabilité des exigences projet. Les projets concernés sont enregistrés dans un inventaire comprenant au minimum l'intitulé, le donneur d'ordre, la nature de l'exigence ou de l'avantage, la période, le statut, la personne clé désignée et l'emplacement du dossier documentaire.

Lorsqu'il n'y a pas de projet avec l'Échelle de Performance CO_2, cette situation est mentionnée dans le rapport d'audit interne.

5.2. Organisation et responsabilités du projet

Une personne clé est désignée pour chaque projet concerné. Elle coordonne l'application des exigences énergie et CO_2, le plan de projet, la collecte des données et preuves, le suivi des mesures et indicateurs, le dialogue avec le donneur d'ordre et la transmission des informations au Pilote CO_2 Performance Ladder et à la cellule SQEO.

Les responsabilités opérationnelles peuvent être réparties entre l'encadrement du projet, la production, la cellule SQEO, la cellule Innovation et Durabilité, les achats et les autres fonctions concernées. Elles sont consignées dans le plan de projet.

5.3. Dossier documentaire du projet

Un dossier documentaire distinct est constitué pour chaque projet concerné. Il comprend, lorsque applicable :

- Les informations générales relatives au projet ;
- Le plan de projet et la liste des mesures ;
- Le bilan énergétique du projet ;
- L'estimation des émissions du projet ;
- L'analyse qualitative des AEI ;
- L'analyse des besoins de connaissances et de partenariats ;
- Les rapports d'avancement ;
- Les échanges et dialogues avec le donneur d'ordre ;
- Les preuves d'exécution des mesures ;
- L'évaluation finale ;
- Les éventuelles non-conformités et actions correctives.

Les informations exigées sont documentées et partagées selon les modalités applicables au début et à la fin du projet et, pour un projet pluriannuel, chaque année.

5.4. Bilan énergétique et estimation des émissions

Pour chaque projet concerné, Thomas & Piron Bâtiment S.A. établit un bilan énergétique de la consommation imputable au projet et une estimation quantitative distinguant les émissions liées à l'énergie, les émissions en amont et les émissions en aval.

L'estimation repose sur des données spécifiques au projet ou sur une allocation physique ou économique documentée. Les données, méthodes, hypothèses, clés d'allocation et éventuelles analyses de cycle de vie sont précisées dans le dossier.

Une analyse qualitative des AEI examine les émissions biogéniques de CO_2, les suppressions de CO_2 et les émissions évitées. Toute conclusion de non-pertinence est motivée.

5.5. Plan de projet et mesures

Un plan de projet est établi au début du projet, revu chaque année pour un projet pluriannuel et évalué à la clôture. Il contient les actions et mesures préparatoires applicables ainsi que leur planning.

Le plan précise les mesures du plan d'action de l'organisation incluses dans le projet, les mesures potentiellement applicables mais non retenues avec leur justification, et les mesures complémentaires propres au projet.

Chaque mesure comprend, lorsque pertinent, une description, le responsable, les contributeurs, les jalons et échéances, l'indicateur cible, les contributions attendues en matière de CO_2, d'énergie, de renouvelables ou de flexibilité, l'état d'avancement, les preuves et les difficultés constatées.

5.6. Besoins de connaissances et partenariats du projet

Pour chaque projet concerné, les besoins de connaissances et de partenariats relatifs aux économies d'énergie, aux renouvelables, à la flexibilité, à la réduction des émissions, aux méthodes de quantification, aux matériaux et aux techniques sont analysés.

L'analyse identifie le besoin, sa justification, les connaissances ou partenaires disponibles, la contribution attendue, les actions à entreprendre et le responsable. Elle est actualisée selon les jalons applicables au projet.

5.7. Suivi, rapport d'avancement et dialogue avec le donneur d'ordre

L'avancement des mesures est suivi périodiquement. Pour un projet pluriannuel, il est évalué au minimum chaque année dans un rapport présentant l'état des mesures, les résultats atteints, les écarts, les difficultés, les actions correctives et les opportunités de transposition.

Les informations partagées servent de support au dialogue sur la réduction du CO_2 avec le donneur d'ordre. Les échanges significatifs, recommandations et décisions convenues sont consignés et conservés dans le dossier.

5.8. Évaluation finale et clôture

À la fin du projet, une évaluation finale vérifie l'exécution des mesures, les résultats atteints, leur efficacité, les écarts et causes, les actions restant à clôturer, les possibilités de reproduction et les enseignements à intégrer dans le système.

Les enseignements pertinents sont examinés dans le cadre du CoPil Durable, du rapport d'avancement de l'organisation, de l'audit interne, de la revue de direction et de l'actualisation du plan d'action.

5.9. Non-conformités et actions correctives du projet

Les écarts identifiés dans le cadre du projet sont traités conformément au paragraphe 4.4. Les informations sont conservées dans le dossier du projet et, lorsque pertinent, intégrées au suivi général du système.

6. Plan de communication

Thomas & Piron Bâtiment S.A. communique en interne et en externe sur son système de management de l'énergie et du CO_2 afin d'informer les parties intéressées pertinentes, de sensibiliser les collaborateurs, de soutenir la réalisation des objectifs, de rendre compte des progrès et de satisfaire aux exigences applicables.

Les modalités sont définies dans le plan de communication en vigueur. Les supports et contenus sont adaptés aux besoins des groupes cibles et aux exigences applicables.

6.1. Communication interne

La communication interne informe et sensibilise les travailleurs, responsables et personnes clés sur la politique, les objectifs, le Plan de Transition Climatique, les résultats, les mesures en cours, les responsabilités individuelles et les évolutions du système.

Elle peut notamment prendre la forme de publications intranet, réunions du CoPil Durable ou de Direction, présentations collectives, rapports d'avancement, formations et actions de sensibilisation.

6.2. Communication externe

Thomas & Piron Bâtiment S.A. communique vers ses clients, fournisseurs, partenaires, pouvoirs adjudicateurs et autres parties intéressées pertinentes concernant sa politique, ses engagements, ses objectifs, ses résultats, ses partenariats, ses actions de réduction et les documents rendus publics.

La communication externe peut notamment s'appuyer sur le site internet, le rapport RSE, la plateforme CO_2 Performance Ladder, les échanges avec les clients et partenaires et les dialogues de chaîne de valeur.

La Direction et le service Communication veillent à l'exactitude et à l'actualité des informations publiées.

6.3. Groupes cibles

Le plan de communication identifie les groupes cibles internes et externes, les messages, supports, fréquences et responsables. Les groupes internes comprennent notamment les travailleurs, managers, membres du CoPil Durable, personnes clés et Direction. Les groupes externes comprennent notamment les clients, donneurs d'ordre, bureaux d'études, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, organismes de certification, autorités et grand public.

6.4. Gestion des informations publiques

La cellule SQEO, le Pilote CO_2 Performance Ladder et le service Communication veillent à la cohérence entre les informations publiées, les rapports officiels, les données du système et les informations communiquées lors des audits.

Les documents publiés et les preuves de publication sont conservés comme informations documentées du système.

6.5. Révision du plan de communication

Le plan de communication est revu périodiquement afin de tenir compte de l'évolution du système, d'intégrer les nouveaux besoins, d'actualiser les groupes cibles et canaux et de prendre en compte les retours des parties intéressées. Les modifications sont approuvées selon les règles de maîtrise documentaire.

7. Partenariats, connaissances et dialogue avec les parties prenantes

Thomas & Piron Bâtiment S.A. reconnaît que l'atteinte de ses objectifs en matière d'énergie et de CO_2 nécessite le développement, le maintien et le partage de connaissances ainsi que la collaboration avec des partenaires internes et externes.

Le présent chapitre décrit la manière dont l'organisation identifie ses besoins, maintient un inventaire des ressources, développe des partenariats actifs, organise le dialogue avec des organisations pertinentes et intègre les enseignements dans son système.

7.1. Analyse des besoins en connaissances et partenariats

Afin d'atteindre les objectifs définis dans son Plan de Transition Climatique et dans son plan d'action, Thomas & Piron Bâtiment S.A. identifie périodiquement les besoins en connaissances, compétences, expertises externes et partenariats.

Cette analyse est réalisée notamment lors de l'établissement ou de la révision du Plan de Transition Climatique, de la revue de direction, des revues du plan d'action, de l'apparition de nouvelles exigences et de l'évolution significative des activités principales ou de leur chaîne de valeur.

Elle prend notamment en compte les besoins liés à la réduction des émissions, à la performance énergétique, aux renouvelables, à la flexibilité, à la chaîne de valeur, aux méthodes de quantification et de reporting, ainsi qu'à l'innovation et à la recherche.

Les résultats sont consignés dans un inventaire des besoins en connaissances et partenariats tenu à jour par la cellule Innovation et Durabilité.

7.2. Gestion des connaissances

La cellule Innovation et Durabilité coordonne la gestion des connaissances liées aux enjeux énergie et CO_2. Elle assure une veille technique, réglementaire et méthodologique, identifie les connaissances nécessaires, coordonne les échanges avec les experts, tient l'inventaire des besoins, partage les informations pertinentes et intègre les enseignements utiles dans le système.

Le CoPil Durable contribue à cette démarche en identifiant les besoins de terrain, les difficultés et les opportunités d'amélioration. Les connaissances pertinentes sont intégrées au Plan de Transition Climatique, au plan d'action, aux analyses techniques, aux rapports d'avancement et aux actions de sensibilisation ou de formation.

7.3. Inventaire des partenariats

Thomas & Piron Bâtiment S.A. tient à jour un inventaire des partenariats, collaborations et réseaux susceptibles de contribuer à l'amélioration de ses performances en matière d'énergie et de CO_2.

Pour chaque partenariat pertinent, l'inventaire comprend au minimum le nom du partenaire, la nature du partenariat, le besoin couvert, le lien avec les objectifs, les activités réalisées ou prévues, le responsable du suivi et le statut du partenariat.

7.4. Partenariats actifs

Thomas & Piron Bâtiment S.A. développe et entretient des partenariats permettant de renforcer ses connaissances et de soutenir la mise en œuvre de son Plan de Transition Climatique. Ils peuvent concerner des organismes spécialisés, centres de recherche, universités, fournisseurs, clients, bureaux d'études, fédérations professionnelles ou initiatives collaboratives.

Pour chaque partenariat actif, l'organisation conserve des informations démontrant son existence, son objectif, les activités réalisées, sa contribution aux objectifs énergie et CO_2 et les résultats ou enseignements obtenus.

Les enseignements sont pris en compte lors de la mise à jour du plan d'action, de la révision du Plan de Transition Climatique, des travaux du CoPil Durable et de la revue de direction.

7.5. Dialogue avec les organisations externes

Thomas & Piron Bâtiment S.A. participe et initie des dialogues avec des organisations externes pertinentes afin d'améliorer son système et l'efficacité de ses actions de réduction.

Les dialogues sont organisés selon la fréquence exigée par le manuel. Ils associent la Direction ou un représentant dûment mandaté et peuvent concerner des donneurs d'ordre, clients, fournisseurs, bureaux d'études, partenaires de recherche, partenaires institutionnels ou représentants sectoriels.

Les échanges peuvent porter sur le Plan de Transition Climatique, les résultats, les émissions de la chaîne de valeur, les difficultés, les opportunités de réduction, les besoins en connaissances et les possibilités de partenariat.
Chaque dialogue significatif fait l'objet d'un rapport comprenant au minimum la date, les participants, l'organisation concernée, les sujets abordés, les recommandations émises, leur incidence sur le Plan de Transition Climatique et les suites proposées. Une confirmation écrite du partenaire est conservée lorsque le dispositif applicable le requiert.
Les recommandations pertinentes sont examinées et, lorsque approprié, intégrées au Plan de Transition Climatique, au plan d'action, aux partenariats, aux travaux du CoPil Durable ou à la revue de direction.

7.6. Conservation des informations documentées

Sont conservés dans le système documentaire : l'inventaire des besoins, l'inventaire des partenariats, les preuves des partenariats actifs, les comptes rendus des dialogues, les rapports issus des collaborations et les éléments démontrant la prise en compte des enseignements et recommandations.

8. Références, définitions et abréviations

8.1. Références applicables

Manuel CO_2 Performance Ladder v4.0, échelon 2, janvier 2025 ;
Système de certification de la CO_2 Performance Ladder applicable ;
GHG Protocol Corporate Standard;
GHG Protocol Scope 2 Guidance;
GHG Protocol Corporate Value Chain Scope 3 Standard;
GHG Protocol Scope 3 Calculation Guidance;
ISO 14064-1 : 2018 ;
ISO 50001 : 2018 pour les dispositions expressément mobilisées par le manuel ;
Référentiels légaux et réglementaires applicables à Thomas & Piron Bâtiment S.A.

Les versions applicables sont identifiées dans le système de maîtrise documentaire. En cas d'évolution d'un référentiel ou d'une exigence, la cellule SQEO et le Pilote CO_2 Performance Ladder évaluent les conséquences et coordonnent les adaptations nécessaires.

8.2. Définitions et abréviations

Terme	Définition
AEI	Autres Emissions Influençables ne relevant pas des scopes 1, 2 ou 3 pour l'organisation : émissions biogéniques de CO_2, suppressions de CO_2 et émissions évitées.
Activité	Activité, système, fonction ou groupe d'activités utilisé pour décomposer les opérations et leur associer des émissions.
Activité principale	Activité retenue comme prioritaire à la suite de l'analyse des émissions, du poids, de l'emprise, des risques et des autres critères du manuel.
Année de référence	Période historique par rapport à laquelle les performances ultérieures sont comparées. L'année applicable et les recalculs sont documentés dans les inventaires.
Bilan carbone	Inventaire quantifié des émissions de gaz à effet de serre comprises dans le périmètre de l'organisation.
Bilan énergétique	Liste quantifiée de l'énergie achetée, autoproduite et vendue ainsi que de la consommation d'énergie finale.
Chaîne de valeur	Ensemble des activités, relations et acteurs situés en amont et en aval des activités de l'organisation.
CoPil Durable	Comité de Pilotage Durable contribuant au pilotage transversal de la démarche de durabilité et du système énergie et CO_2.
Emprise	Capacité de l'organisation à contrôler ou à influencer les émissions associées à une activité.
EnPI	Indicateur de performance énergétique.

Terme	Définition
GES	Gaz à Effet de Serre pris en compte selon les référentiels applicables.
PDCA	Cycle Planifier, Déployer, Contrôler et Agir.
Personne clé	Personne identifiée en raison de son influence directe ou indirecte sur les performances énergie et CO_2 et le fonctionnement du système.
Plan d'action	Document traduisant le Plan de Transition Climatique en objectifs, actions et mesures à court terme.
PTC	Plan de Transition Climatique décrivant les objectifs à moyen terme applicables aux activités principales et la stratégie permettant de les atteindre.
Projet avec l'Échelle	Projet répondant à la définition du manuel et pour lequel la CO_2 Performance Ladder intervient dans la procédure d'attribution, de sélection ou d'éligibilité.
Revue énergétique	Analyse documentée de l'efficacité, des usages et des consommations permettant d'identifier les usages significatifs et les possibilités d'amélioration.
Scope 1	Émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'organisation.
Scope 2	Émissions indirectes associées à la production de l'énergie importée et consommée par l'organisation.
Scope 3 amont	Autres émissions indirectes produites dans la chaîne de valeur en amont.
Scope 3 aval	Autres émissions indirectes produites dans la chaîne de valeur en aval.
SKAO	Stichting Klimaatvriendelijk Aanbesteden en Ondernemen, propriétaire et gestionnaire de la CO_2 Performance Ladder.
Trias Energetica	Priorité à la réduction des besoins, puis aux énergies renouvelables, puis à l'utilisation efficace des énergies fossiles résiduelles.
USE	Usage Significatif de l'Energie représentant une consommation importante ou un potentiel significatif d'amélioration.

Les définitions du manuel prévalent en cas de différence d'interprétation.

9. Maîtrise des informations documentées

9.1. Principes généraux

Les informations nécessaires au fonctionnement et à la démonstration de la conformité du système sont identifiées, approuvées avant leur utilisation, disponibles pour les personnes concernées, protégées, mises à jour lorsque nécessaire et conservées selon les règles documentaires de Thomas & Piron Bâtiment S.A.
La cellule SQEO assure la maîtrise documentaire de la présente procédure. Chaque propriétaire de document est responsable de l'exactitude, de l'actualisation et de la transmission des informations relevant de son périmètre.

9.2. Index documentaire et matrice de conformité

Le Pilote CO_2 Performance Ladder maintient, avec l'appui de la cellule SQEO, un index documentaire identifiant l'exigence applicable, le document ou enregistrement correspondant, le propriétaire, la version ou période, l'emplacement, l'état de validation et l'éventuelle obligation de communication ou publication.
Une matrice de conformité distincte établit la correspondance entre les exigences du manuel et les preuves disponibles. Elle constitue un outil de pilotage et d'audit et ne fait pas partie du corps de la présente procédure.

9.3. Plan de gestion de la qualité des données

Un plan de gestion de la qualité des données décrit les responsabilités, sources, méthodes de collecte, contrôles, hypothèses, évaluations d'incertitude, traitements des données manquantes, modalités de validation et règles de conservation applicables aux données énergétiques et aux inventaires d'émissions.
Le plan est révisé lorsque les sources, méthodes, outils ou responsabilités changent de manière significative.

9.4. Documents externes et facteurs d'émission

Les référentiels, facteurs d'émission, guides méthodologiques et obligations réglementaires nécessaires au système sont identifiés et maîtrisés. Les sources, versions et dates d'application des facteurs d'émission sont documentées.
Lorsqu'un facteur, une méthode ou un référentiel est modifié, la conséquence sur les inventaires, l'année de référence, les années intermédiaires et les objectifs est évaluée et documentée.

9.5. Publications

Les informations soumises à une obligation de publication sont préparées, contrôlées et publiées conformément aux exigences du manuel, au plan de communication, aux règles internes de validation et aux modalités de la plateforme CO_2 Performance Ladder. Les preuves de publication sont conservées.
Page publique de référence : https://www.thomas-piron.eu/fr/professionnels/durabilite-et-innovation
Rapport RSE 2025 public : https://www.thomas-piron.eu/sites/tp_web_eu/files/2026-08/TPBat_RSE_2025_V2_20260814_v2.pdf
Ces adresses sont également enregistrées dans l'index documentaire afin d'en faciliter l'actualisation.

Famille	Information documentée ou enregistrement	Propriétaire principal
Gouvernance	Organigramme du système	SQEO
Gouvernance	Inventaire et chartes des personnes clés	Pilote CO_2 Ladder
Contexte	Documentation du périmètre organisationnel	Pilote CO_2 Ladder
Conformité	Registre des obligations légales	SQEO
Énergie	Bilan énergétique et revue énergétique	Cellule Innovation et Durabilité
Carbone	Plan de gestion de la qualité des données	Cellule Innovation et Durabilité
Carbone	Inventaire des facteurs d'émission et sources	Cellule Innovation et Durabilité
Carbone	Inventaire des émissions et bilan carbone annuel	Cellule Innovation et Durabilité
Carbone	Analyse qualitative des AEI	Cellule Innovation et Durabilité
Activités	Tableau des poids et emprises	Cellule Innovation et Durabilité
Activités	Analyse de la chaîne de valeur et parties prenantes	Cellule Innovation et Durabilité
Réduction	Plan de Transition Climatique	Cellule Innovation et Durabilité
Réduction	Plan d'action, mesures et outil de suivi	Pilote CO_2 Ladder / propriétaires
Réduction	Rapports d'avancement	Pilote CO_2 Ladder
Communication	Plan et preuves de communication	Communication
Partenariat	Analyse des besoins et inventaire des partenariats	Cellule Innovation et Durabilité

Famille	Information documentée ou enregistrement	Propriétaire principal
Partenariat	Accords et preuves des partenariats actifs	Propriétaires des partenariats
Partenariat	Rapports des dialogues externes	Pilote CO_2 Ladder / Direction
Projets	Inventaire, plans et évaluations des projets concernés	Personnes clés projets / SQEO
Évaluation	Rapport d'audit interne	SQEO
Évaluation	Rapport de revue de direction	SQEO / Direction
Amélioration	Registre des non-conformités et actions correctives	SQEO
Transparence	Rapport RSE	Direction / Communication

Les références, versions, périodes, emplacements et statuts sont gérés dans l'index documentaire et ne sont pas figés dans la présente procédure.